



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 26 octobre 2022

PLAN HIVERNAL 2022-2023

Lancement du plan hivernal 2022-2023 pour l'accueil des publics sans-abri

La campagne hivernale 2022-2023 aura lieu du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2023. Durant cette période les services de l'État appellent les acteurs de la veille sociale et de l'hébergement à une attention particulière aux personnes les plus vulnérables, parmi lesquelles les personnes sans-abri.

Ainsi, le 115/SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation), les accueils de jour, les équipes mobiles et les structures d'hébergement prévoient les actions suivantes :

- élargissement des horaires d'ouverture des accueils de jour de Metz, Thionville, Sarreguemines et Forbach les après-midi avec possibilité aux sans-abris de prendre des douches ;
- renforcement des maraudes professionnelles, y compris les week-ends sur les mêmes secteurs et participation de l'association départementale de protection civile à Thionville ;
- hébergement systématique des personnes vulnérables.

D'autres actions bénévoles sont mises en oeuvre :

- l'association Emmaüs effectue des maraudes à Metz les samedis soir ;
- le bus des Restos du coeur est présent derrière la gare SNCF et place de la Comédie à Metz du lundi au vendredi, sauf les jours fériés, de 18h à 20h ;
- Médecins du monde propose à Metz une « clinique mobile » les jeudis après-midi en binôme avec l'équipe mobile de rue de l'association d'information et d'entraide mosellane (AIEM) et les mercredis soir avec les Restos du coeur.

Au 1^{er} octobre 2022, la Moselle dispose de 7 579 places d'hébergement dont 3 204 places d'hébergement d'urgence. 16 lits supplémentaires sont mis à disposition par les structures d'hébergement. En période de grand froid, deux haltes de nuit de 17 places à Metz et 8 places à Florange viendront compléter ces dispositifs. Un maximum de 260 places pourront être mobilisées pour répondre aux besoins de tous les publics.

Les services du SIAO-115, porté par l'Association Est accompagnement orientent et mettent à disposition ces places 24 h/24 h.

Le plan d'actions pendant la période d'activation du plan grand froid s'articule autour des principes suivants :

- conserver l'impératif du « zéro demande non pourvue par manque de place » dès le déclenchement du plan grand froid ;
- maintenir des maraudes quotidiennes ;
- faire un entretien d'évaluation sociale pour toute personne hébergée dans les dispositifs spécifiques mis en place durant cette période, pour qu'elle puisse s'inscrire dans une dynamique d'insertion.

Rappel des conditions de déclenchement du plan grand froid – le déclenchement est décidé par le préfet de la Moselle, sur la base d'une appréciation combinée :

- des *besoins identifiés* par la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) : personnes sans domicile et saturation des capacités d'hébergement ;
- des *températures ressenties* (données spécifiques fournies par Météo France). La température minimale ressentie doit être inférieure à - 5°C.

Partout en Moselle, les services de l'État et leurs partenaires sont mobilisés pour venir en aide aux personnes en précarité, les mettre à l'abri et engager un travail d'évaluation sociale et d'accompagnement. La vigilance de chacun est aussi indispensable.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle